



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 06 MARS 2025

Date de la convocation : 27 février 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, MME ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, M. HOURY, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, BLANCHARD, de REDON, Mme PAUCHARD, MM. CORDONNIER, HOUGNON Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY, Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme BARRY, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. de REDON, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. CORDONNIER.

ABSENT : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**OPERATIONS FONCIERES – ACQUISITIONS POUR L'APPLICATION DE PLUSIEURS
ALIGNEMENTS - N° 25/02 – 07/A**

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Dans le cadre de l'application de plusieurs alignements, les différents propriétaires ont accepté de céder à la commune les parcelles concernées, au prix de 4 euros le mètre carré, à savoir :

- Alignement Rue des Gentils, parcelle cadastrée section AN n° 745 d'une superficie totale de 42 m² ;
- Alignement Rue de la Forêt, parcelle cadastrée section CV n° 197 d'une superficie totale de 1202 m² ;
- Alignement Rue des Malvas, parcelles cadastrées section CN n° 239 et n° 530 d'une superficie totale de 68 m² ;

Je vous propose d'entériner ces acquisitions sur les bases définies ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés ainsi que tous documents y afférents."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition par la Ville, au prix de **4 euros le mètre carré**, des parcelles ci-dessous énoncées :

.../...



- ✓ Section AN n° 745 d'une superficie de 42 m², 11 rue des Gentils, à **M. et Mme** ;
 - ✓ Section CV n° 197 d'une superficie de 1202 m², Rue de la Forêt, à **MM.** ;
 - ✓ Section CN n° 239 et n° 530, d'une superficie totale de 68 m², Rue des Malvas, à **M. et Mme** ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

11 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet le

12 MARS 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr>

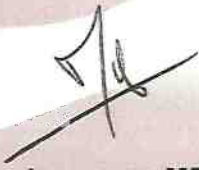
Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,




Jeanny LORGEUX.


Laurence MERCIER.